



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
27 octobre 2005
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 octobre 2005, à 15 heures

Président : M. Wali (Nigéria)
puis : M. Koudelka (Vice-Président). (République tchèque)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-53678 (F)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Bossna** (Congo) dit que la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale a réaffirmé de façon percutante toutes les conclusions adoptées dans les domaines économique et social par les grandes conférences et réunions au sommet récentes, dont le Sommet du Millénaire. C'est maintenant à la Commission de concrétiser le programme de développement de l'Organisation des Nations Unies.

2. La communauté internationale est maintenant réellement sensibilisée aux impacts dévastateurs de la pauvreté dans le monde, comme le prouvent les nombreuses initiatives visant à augmenter la part des ressources pour le développement consacrée à son élimination, à savoir la décision prise par les pays de l'Union européenne de fixer des calendriers pour honorer l'engagement pris de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (ADP) d'ici à 2015; les différentes propositions faites par les chefs d'État pour renforcer les sources traditionnelles de financement du développement; la décision du Groupe des Huit (G-8) d'annuler la dette de 18 pays parmi les plus pauvres, entérinée dernièrement par les institutions de financement multilatérales. Il faut remercier les pays riches de fournir des ressources supplémentaires à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international pour compenser les manques à recevoir résultant des mesures d'allègement de la dette. Mais la longueur des procédures pour bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) fait obstacle à la mise en place des solutions requises de toute urgence pour résoudre les problèmes dans des domaines comme la santé, l'éducation et l'alimentation.

3. Il faut, en priorité, chercher des solutions aux divers problèmes concernant le système commercial, les nouvelles technologies, les produits de base, le déficit structurel et la participation aux prises de décisions économiques de portée internationale. Il faut que le commerce devienne le moteur du développement, que les engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey et des négociations multilatérales de Doha soient tenus. Les pays en développement dépendent trop de leurs exportations de produits de base. Il faut les aider à restructurer et diversifier leurs économies pour qu'elles deviennent plus concurrentielles sur les marchés internationaux.

Les recommandations de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réforme structurelle et macroéconomique, le règlement du problème de la dette extérieure et l'ouverture des marchés aux produits des pays en développement sont les bienvenues. Les chefs d'État et de gouvernement ont, avec justesse, souligné que la coopération Sud-Sud peut jouer un rôle de complément très important.

4. Les catastrophes naturelles qui se sont récemment abattues sur le monde ont prouvé combien une action internationale concertée était indispensable. Il est indispensable de concrétiser, dans leur intégralité, le Programme « Action 21 » et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

5. Tout tendant à prouver que le continent africain reste à la traîne du développement. Il faut soutenir les initiatives du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), trouver des solutions au problème de la dette et prendre des mesures pour améliorer la situation dans les domaines du commerce, de l'éducation et de la santé.

6. **M. Song Se Il** (République populaire démocratique de Corée) fait remarquer que l'ordre économique international actuel est injuste, que les droits des pays en développement sont largement ignorés et qu'il n'est pas tenu compte de leurs avis dans les prises de décisions. De plus, les initiatives autoritaires comme les agressions militaires ou les blocus économiques dissimulés sous le manteau des secours humanitaires ou de la lutte antiterroriste menacent la souveraineté et les droits des pays en développement.

7. Les pays développés doivent augmenter l'APD et les flux d'investissements étrangers directs sans y mettre de conditions préalables et agir résolument pour régler le problème de la dette extérieure. Il faut stabiliser le marché des produits de base et renforcer le régime de faveur pour que les pays en développement puissent tirer du commerce international les ressources nécessaires à leur développement. Le Sud doit participer, pleinement et sur un pied d'égalité avec le Nord, au système commercial multilatéral et aux institutions financières internationales. Les stratégies et politiques nationales conçues pour rendre les pays en développement autosuffisants doivent être soutenues par une stratégie de développement international. Il n'existe pas de modèle économique universel applicable à tous les pays. Les mesures économiques

unilatérales contraires aux principes de l'Organisation des Nations Unies prises par certains gouvernements ne devraient, en aucun cas, être acceptées.

8. Le Gouvernement de la République démocratique populaire de Corée a procédé à des réformes structurelles pour revitaliser son économie nationale. Pour assurer un développement national durable il s'est engagé dans des grands projets de remise en état des sols et des cours d'eau. La construction d'usines hydroélectriques aidera à régler les problèmes d'énergie. Le pays coopère activement avec la communauté internationale à la réalisation des OMD.

9. **M. Shin** Kak-soo (République de Corée) se réjouit que les dirigeants des différents pays présents aient réitéré leur volonté de mettre en œuvre un programme de développement concret et global, y compris les OMD. Le Document final du Sommet mondial de 2005 ne satisfait peut-être pas tout le monde mais n'en constitue pas moins un plan d'action convenu, et à ce titre doit être soigneusement respecté.

10. Les moyens requis pour libérer la planète de la pauvreté et du sous-développement existent. Il faut prendre des mesures concrètes pour que les pays devisent leurs propres stratégies nationales, concluent des partenariats mondiaux, identifient de nouvelles sources pour financer le développement, mobilisent les ressources nationales, améliorent le système commercial mondial et assurent le développement durable. La Commission doit adopter des résolutions sur ces questions.

11. Les pays en développement ont réaffirmé qu'ils étaient responsables de leur propre gouvernance et de leur propre développement. Pour obtenir les ressources requises pour le développement et les utiliser efficacement il faut adopter des stratégies nationales de développement et réformer des secteurs entiers – secteur bancaire, administration fiscale, secteur public et cadre de réglementation des entreprises.

12. Il est encourageant que de nombreux pays développés se soient fixé des calendriers pour parvenir à l'objectif qui consiste à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'APD d'ici à 2015 en s'engageant à une augmentation substantielle d'ici à 2010. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, les États donateurs doivent prendre des mesures pour être plus efficaces dans la fourniture de l'aide. Les pays en

développement, quant à eux, doivent améliorer leur gestion financière et leurs capacités d'absorption. La République de Corée, en tant que pays donateur, a continué, en dépit de la crise financière qui a secoué l'Asie de l'Est, d'augmenter son aide publique au développement. Elle l'a doublée entre 2000 et 2004 et prévoit de la doubler de nouveau d'ici à 2009. La collaboration avec les pays en développement prend également d'autres formes, comme la construction, sur le territoire national, d'un centre de formation aux technologies de l'information et des communications pour la région Asie-Pacifique qui permettra de réduire le fossé numérique.

13. Le rôle du commerce comme moteur de la croissance doit être renforcé. Il faut conclure le cycle de Doha. Il faut aussi aider les pays en développement à développer leurs capacités, à diversifier leurs produits de base et à développer leurs capacités de production pour les rendre plus compétitifs au niveau commercial.

14. La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption que le Gouvernement tient comme étant des conditions préalables au développement sont des objectifs qu'il poursuit résolument. Le Gouvernement prévoit de ratifier prochainement la Convention des Nations Unies contre la corruption et engage les autres États à en faire de même. Il travaille actuellement avec le Secrétariat à l'installation, en Corée, d'un centre de gouvernance des Nations Unies dont pourront profiter toutes les nations.

15. La santé est un autre domaine exigeant une action collective. Le Gouvernement contribue au Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose et soutient l'action de l'Institut international de recherche sur les vaccins dans les régions les plus pauvres de la planète. Il a également contribué au lancement du Partenariat international sur la grippe aviaire et les pandémies grippales.

16. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est actuellement très lente dans certaines parties de l'Afrique, de l'Asie et du Pacifique. Pour l'accélérer il faut accorder plus d'attention aux besoins spécifiques de l'Afrique, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. La région Asie-Pacifique dans laquelle vivent plus de 65 % des défavorisés de la planète et près de 40 % de la population totale des pays les moins avancés, a réellement besoin d'être aidée.

17. La viabilité de l'environnement est un objectif inextricablement lié aux autres objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut reconnaître que les trois piliers du développement durable – développement économique, développement social et protection de l'environnement – sont des objectifs intégrés, interdépendants et se renforçant mutuellement. La Commission du développement durable, à sa prochaine session, devrait ouvrir la voie à l'adoption d'une politique intégrée sur l'énergie, le climat, la pollution et l'activité industrielle. Les prochaines négociations internationales sur le changement climatique devraient aboutir à l'adoption rapide de mesures efficaces.

18. **M. Amin-Mansour** (République islamique d'Iran) relève que d'après le rapport sur la situation économique mondiale, la croissance économique mondiale s'était ralentie dans les six premiers mois de 2005 après une très bonne année 2004. L'augmentation des prix des produits de base laisse à penser qu'il existe un décalage entre la fourniture et la demande dans certains secteurs. Cette situation pourrait être corrigée par des politiques économiques à court terme axées sur l'augmentation de la production en valeur réelle et de l'emploi. Cependant, les pays pauvres n'ayant toujours qu'un accès limité au système commercial international et aux marchés financiers, cela ne sera pas suffisant pour assurer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport demande, avec raison, que les engagements pris dans les domaines de l'APD, de l'allègement de la dette et du commerce soient tenus. Le développement trop lent du marché de l'emploi et la persistance des taux élevés de chômage et de sous-emploi dans la plupart des pays en développement est du à la faiblesse généralisée de l'économie mondiale. Pour réduire la pauvreté, il faut augmenter la croissance et pour augmenter la croissance, il faut développer le marché de l'emploi.

19. Il ne fait aucun doute que la coopération internationale et le financement du développement sont indispensables pour parvenir aux OMD. Le rapport 2005 sur les objectifs du Millénaire pour le développement fait état de certains progrès mais constate également que certains indicateurs ne sont pas prometteurs. Bien que le nombre de décès à l'accouchement ait diminué, cette amélioration de la situation ne concerne pas les pays les plus touchés. Le nombre de personnes infectées par le VIH a augmenté dans toutes les régions et la tuberculose est réapparue. Le couvert forestier de la planète ne cesse de se réduire

et des espèces et des habitats disparaissent chaque jour. Il faut améliorer le rendement énergétique, ce qui ne sera possible que grâce à une coopération soutenue. Les indicateurs utilisés dans le rapport d'activité sont plutôt pessimistes. Les pays ont besoin de développer les capacités nationales requises pour mesurer les progrès enregistrés dans la réalisation des OMD. Enfin il faut accélérer la mise en œuvre des plans nationaux et des projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

20. Il est regrettable que le Document final du Sommet mondial de 2005 ne réponde pas de façon adéquate aux besoins spécifiques des pays du Sud en matière de développement et de commerce ni ne fournisse l'élan escompté pour accélérer la réalisation des objectifs. L'Organisation des Nations Unies doit, dans ses actions, tenir compte des politiques et des priorités nationales. L'absence de ressources financières suffisantes et prévisibles reste, pour la plupart des pays en développement, le principal obstacle à la réalisation des objectifs. La décision du G-8 d'annuler la dette de 18 pays bénéficiaires de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) est bienvenue, mais cela n'est pas suffisant. Il faut faire encore plus. Les mesures coercitives unilatérales prises par certains pays font obstacle à la création d'un environnement international favorable à une croissance économique durable, au développement et à la réalisation des OMD d'ici à 2015.

21. Il est généralement admis que le prix du pétrole a augmenté pour tout un ensemble de raisons – accroissement de la demande, catastrophes naturelles, réduction de la capacité des raffineries, évolution géopolitique, taxation des produits pétroliers par les pays industrialisés. Les nombreux pays producteurs de pétrole qui importent des sous-produits pétroliers sont également touchés par les fluctuations du prix du pétrole et souhaiteraient également la mise en place d'un marché de l'énergie rationnel et stable. Ils sont aussi affectés par les prix élevés des équipements de prospection et d'extraction pétrolières qu'ils doivent importer. De plus, ils subissent les répercussions de la dépréciation du dollar, puisque c'est dans cette monnaie que sont fixés les prix du pétrole. Le prix du pétrole ayant stagné à la baisse pendant de longues périodes, les pays producteurs ont été contraints d'augmenter progressivement leur production et maintenant certains produisent à pleine capacité. La communauté internationale, pour assurer la régularité de

l'approvisionnement pétrolier, doit aider les pays en développement exportateurs, en leur transférant des technologies d'exploration avancées, en investissant dans leurs secteurs d'exportation et de production pétrolières et en les aidant à protéger leurs installations pétrolières contre les catastrophes naturelles. Les pays pétroliers ne décident pas en maîtres des prix du pétrole et doivent compter avec la pression exercée par l'économie mondiale.

22. La consommation pétrolière pourrait être réduite en améliorant le rendement énergétique et en recourant à des technologies de pointe écologiquement rationnelles et économiquement viables. Le fonds créé en 1976 par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEC) pour aider les pays en développement exportateurs de pétrole dans le cadre de la coopération Sud-Sud a, fin juillet 2005, augmenté son aide au développement qui a atteint 7,6 milliards de dollars, une contribution qui a été reconnue dans le Document final. La création d'un partenariat équilibré et durable entre les pays importateurs et les pays exportateurs de pétrole est indispensable pour assurer la stabilité du marché de l'énergie.

23. La culture et le trafic de stupéfiants ont un impact néfaste sur le développement, tout comme les catastrophes naturelles dont les effets pourraient être atténués grâce à la mise en place rapide du Cadre d'action adopté lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobe (Japon) en 2005.

24. La question de l'aide humanitaire aux réfugiés et à leurs pays hôtes doit être discutée au niveau international. Le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui aura lieu en 2006 devrait aider à tirer le meilleur parti des migrations, tout en réduisant au minimum leurs impacts négatifs. En 2005, la Commission du développement durable a conclu le cycle de son programme de travail sur l'eau, l'assainissement et les établissements humains commencé en 2003. Si les politiques adoptées et les actions menées n'ont pas satisfait de nombreux pays, elles n'en constituent pas moins un pas en avant positif sur le chemin de la réalisation des OMD.

25. Il est regrettable que la cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts se soit terminée sans être parvenue à aucun résultat tangible. L'adoption, par le Conseil du Fonds mondial pour l'environnement, d'un dispositif d'allocation des ressources pose problème, compte tenu des capacités

nationales relativement faibles des pays en développement de petite taille ou de taille moyenne. L'année 2006 sera l'Année internationale des déserts et de la désertification et donc le bon moment pour que la communauté internationale s'attaque aux causes de la désertification et à ses impacts sur la pauvreté, le déboisement, la santé, la viabilité écologique, l'agriculture, les migrations et même le changement climatique.

26. **M^{me} Bauzán de Senes** (Uruguay) rappelle que le développement durable est un objectif à long terme qui, pour être réalisé, nécessite la conjonction d'un certain nombre de facteurs internes et externes. Au niveau national les pays doivent respecter l'état de droit, assurer la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, lutter contre la corruption et adopter une bonne gestion publique et financière. Au niveau international, il faut augmenter l'aide au développement et la cibler plus efficacement, trouver de nouvelles sources de financement, combler le fossé numérique et libéraliser le commerce.

27. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan dans la démocratisation des avantages de la mondialisation. La restructuration et la revitalisation du système économique et social de l'Organisation sont donc indispensables. Les pays développés doivent augmenter leurs contributions pour que toutes les décisions adoptées lors des conférences des Nations Unies, y compris le Sommet du Millénaire, dans le domaine économique et social, puissent être réellement appliquées. L'Organisation des Nations Unies doit étendre son appui à tous les États Membres. Ceux qui, au prix de grands efforts, ont réussi à atteindre un niveau intermédiaire de développement mais qui ont besoin de l'aide internationale pour s'y maintenir ne doivent pas être laissés de côté. Actuellement, les pays à revenu intermédiaire sont pratiquement exclus de l'APD sur la base de critères partiels ne tenant pas compte du taux d'endettement par habitant.

28. Le Gouvernement uruguayen, pour atténuer les impacts économiques et sociaux des crises récentes, travaille actuellement à la mise en place d'un plan national d'urgence sociale qui permettra d'intégrer dans la société des milliers de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, en étroite conjonction avec les politiques à moyen et long termes appliquées pour couvrir les besoins fondamentaux dans les domaines de l'alimentation, du logement, de l'emploi et de

l'éducation. Parallèlement, le pays cherche à renforcer son intégration à la région dans le cadre du Marché commun sud-américain (MERCOSUR). L'Uruguay, pour parvenir à un développement national durable, doit pouvoir mettre sur le marché mondial des produits moins chers et de meilleure qualité. Des mesures ont donc été prises pour élargir, moderniser et diversifier le système commercial en appliquant des normes non discriminatoires et non protectionnistes. Tout doit être fait pour faire avancer le cycle des négociations de Doha.

29. L'Uruguay se réjouit que cinq pays développés aient déjà rempli leur engagement en consacrant 0,7 % de leur PNB à l'APD. Les propositions concernant les sources novatrices de financement pour le développement constituent également une avancée prometteuse et il est à espérer que l'Organisation des Nations Unies et les organisations de financement multilatérales travailleront de concert pour mobiliser les ressources de base indispensables au financement du développement.

30. En ce qui concerne la dette extérieure, il est important de trouver un équilibre entre le service de la dette d'une part et le financement des objectifs nationaux et le règlement des problèmes sociaux d'autre part. Récemment, le Groupe de Rio a mis au point des mécanismes novateurs pour financer les projets d'infrastructures et d'investissements dans le domaine social. L'Organisation des Nations Unies doit également veiller à l'application du programme Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg pour assurer l'autonomie alimentaire, protéger l'environnement et les ressources naturelles. Le développement durable est un processus harmonieux alliant croissance économique, exploitation rationnelle des ressources naturelles, promotion des investissements, justice sociale et transformations technologiques et institutionnelles contrôlées pour satisfaire les besoins des générations actuelles, tout en respectant ceux des générations futures.

31. *M. Koudelka (République tchèque), Vice-Président, prend la présidence.*

32. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao) prend la parole en tant que Président du Groupe des pays en développement sans littoral. Il note l'accélération positive du taux de croissance mondiale depuis le début de 2005. Le taux de croissance des pays en développement a progressé plus rapidement en 2005

que durant les 20 dernières années. La production des pays à économie en transition continue d'augmenter plus rapidement que celle de la plupart des autres groupes de pays. Néanmoins, les perspectives de redressement complet de l'économie mondiale restent incertaines. Alors que la croissance a été forte en Amérique, elle est restée modérée au Japon et faible en Europe. La flambée des prix du pétrole a déjà provoqué un ralentissement de la croissance du commerce international. Les pays les plus affectés sont les pays en développement – notamment les pays les moins avancés et les pays sans littoral – dont l'économie dépend dans une large mesure des importations de pétrole.

33. Pour parvenir à une croissance mondiale régulière, il est indispensable que les efforts nationaux soient soutenus par une coopération internationale accrue qui doit se focaliser sur le développement. Le monde en développement doit être plus étroitement associé aux décisions prises à l'échelon mondial. Le Groupe insiste de nouveau sur la nécessité de créer un environnement mondial favorable au développement et d'adopter des mesures efficaces pour stimuler la croissance et assurer la stabilité de l'économie mondiale. Ces mesures doivent viser à supprimer les déséquilibres économiques et les inégalités du système, à diriger les flux de capitaux vers les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays sans littoral, et à améliorer les politiques de taux de change. L'objectif principal est de parvenir aux objectifs de développement convenus au niveau international, dont les OMD.

34. La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, au cours de laquelle la communauté internationale qui a réitéré sa volonté de créer, en coordonnant ses efforts, un monde libéré du besoin, de la peur et de l'injustice et une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus démocratique, a fait un pas en avant très prometteur. Bien que le Document final ne réponde pas aux attentes des pays en développement, il constitue néanmoins une base de départ pour intensifier l'action internationale. Il est également souligné dans le Document final qu'il faut répondre d'urgence aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral en assurant l'application rapide et efficace du Programme d'action d'Almaty et du Consensus de São Paulo. Les dirigeants rassemblés au Sommet ont également reconnu les difficultés auxquelles sont confrontés ces pays dans leurs efforts pour s'intégrer au système commercial multilatéral.

35. Il est indispensable d'augmenter les ressources financières pour le développement. Les efforts de mobilisation des ressources nationales n'ont pas eu le succès escompté, principalement à cause d'une augmentation insuffisante de l'APD et du manque d'investissements directs étrangers lié aux coûts de transport élevés, à la base de ressources trop étroite et à des marchés nationaux trop restreints. Les membres du Groupe ont besoin d'un appui financier et technique de la communauté des donateurs qui ne soit pas lié à une trop forte conditionnalité ni à des procédures trop complexes, pour pouvoir tenir leurs engagements internationaux, y compris réaliser les OMD. Le Groupe se réjouit que nombre de pays développés aient arrêté un calendrier pour parvenir à l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD d'ici à 2015 et demande aux autres donateurs de s'engager à faire de même d'ici à 2006. Il faut parvenir à l'objectif de 0,2 % en faveur des pays les moins avancés. Les propositions récentes des pays du G-8 pour trouver de nouvelles sources de financement sont engageantes mais ne doivent pas faire oublier qu'il faut tenir, intégralement et dans les plus brefs délais, les engagements pris dans le Consensus de Monterrey en général et de ceux concernant les pays en développement sans littoral en particulier.

36. Les pays en développement sans littoral sont de plus en plus marginalisés dans le système commercial international à cause des frais de commercialisation extrêmement élevés qu'entraînent l'absence de débouchés maritimes, l'éloignement des principaux marchés mondiaux, l'inefficacité des systèmes de transports et les lourdeurs liées au passage des frontières. D'après des études récentes, ces pays dépensent environ 13 % de leurs recettes d'exportation en transports et assurances, contre 8 % pour les autres pays en développement et 6 % pour les pays développés. Ces dépenses supplémentaires, non seulement diminuent le revenu national déjà faible de ces pays, mais les empêchent aussi d'être compétitifs sur les marchés internationaux. Depuis 1993, leur part dans le commerce mondial n'a pas augmenté. En 2002 elle représentait 0,5 % du commerce des marchandises et 0,6 % du commerce des services. En outre, ces pays sont économiquement dépendants de l'exportation d'un nombre limité de produits de base caractérisés par une grande instabilité des prix et de la demande.

37. Il est indispensable d'achever le cycle des négociations de Doha le plus rapidement possible. En

outre, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans ses négociations actuelles sur l'accès des produits agricoles et non agricoles aux marchés, devrait accorder une attention particulière aux produits d'intérêt spécifique pour les pays en développement sans littoral, comme stipulé dans le Programme d'action d'Almaty, le Consensus de São Paulo et les décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Des mesures concrètes doivent aussi être prises pour créer des systèmes de transport et de facilitation du commerce efficaces, tant dans les pays en développement de transit que dans les pays en développement sans littoral pour permettre à ces derniers de s'intégrer dans l'économie régionale et mondiale et de participer activement au système commercial international. Le Groupe est résolu à maintenir sa position commune, comme souligné dans la Plate-forme d'Asunción adoptée dans le cadre du cycle de Doha par les ministres du commerce des pays en développement sans littoral à leur réunion des 9 et 10 août 2005.

38. Le Programme d'action d'Almaty est un élément important du processus global de concrétisation des conclusions des principales conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU. Le Groupe engage toutes les parties prenantes à honorer leurs engagements comme le demande le Programme. Le Conseil économique et social doit être renforcé pour pouvoir jouer un rôle de direction accru au niveau de la coordination, la définition des orientations, du dialogue politique et faire des recommandations dans le domaine du développement social et économique.

39. **M^{me} Davtyan** (Arménie) estime que si le Document final du Sommet mondial de 2005 ne va pas aussi loin que de nombreux États l'auraient souhaité, il reflète néanmoins le consensus auquel est parvenue la communauté internationale sur certaines questions du programme mondial, dont le développement. À ce titre il constitue une bonne base de départ pour définir la ligne commune à suivre dans les années à venir. La délégation arménienne attache une importance particulière aux accords relatifs au financement du développement et à la radiation de la dette. Elle accueille avec satisfaction l'engagement pris de respecter un calendrier pour augmenter progressivement l'ADP et parvenir à 0,7 % du PNB d'ici à 2015. Elle se réjouit également de l'initiative du G-8 d'annuler la dette de plusieurs pays pauvres très endettés et de fournir des ressources additionnelles pour maintenir la capacité de financement des institutions

financières internationales. Ces engagements, ajoutés aux mesures prises pour augmenter l'efficacité de l'aide, aideront réellement à réaliser les OMD.

40. Il faut encore faire des efforts pour assurer la mise en place d'un système commercial plus équitable et plus ouvert. S'il est essentiel que les pays les moins avancés aient accès en franchise de droits et hors quotas aux marchés internationaux, les pays en développement et les pays en transition doivent aussi renforcer leur compétitivité commerciale et diversifier leurs exportations. L'Arménie appuie l'appel lancé pour l'achèvement du cycle de négociations de Doha et espère qu'il sera tiré parti de la prochaine conférence ministérielle de l'OMC. Il est positif que le Document final aborde les difficultés rencontrées par les pays ayant des besoins particuliers et les engagements pris à Bruxelles, Almaty et Maurice doivent être tenus. L'Arménie dénonce les mesures coercitives unilatérales et demande leur suppression car elles nuisent au développement des pays et de la région dans son ensemble. Elle considère également que les projets de mise en place de nouvelles infrastructures onéreuses en plus de celles déjà en place ne pourraient qu'aggraver les tensions dans la région du Sud-Caucase où la situation est déjà complexe. Il est positif que le Document final accorde une attention particulière aux besoins spécifiques de l'Afrique et réaffirme que la communauté internationale est résolue à appuyer les efforts du continent et à renforcer sa coopération avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

41. L'intervenante rappelle que l'appropriation par le pays de son propre développement, la mobilisation des ressources nationales, l'adhésion aux principes de bonne gouvernance, le respect de la démocratie et des droits de l'homme font intégralement partie des objectifs du partenariat mondial au service du développement. Elle souligne qu'il est donc important que les pays en développement et les pays en transition adoptent d'ici à 2006 des stratégies globales de développement national. Le Gouvernement arménien pour assurer le développement économique national insiste notamment sur la création d'emplois, le développement d'une économie du savoir et le développement rural. Le Document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté est basé sur une approche globale de la pauvreté et fait le lien avec les OMD. Un plan d'action pour lutter contre la corruption a été adopté et le Gouvernement a signé la

Convention des Nations Unies contre la corruption. La ratification est maintenant en cours. L'Arménie a toujours insisté sur le rôle de la coopération internationale, en particulier pour protéger l'environnement et instaurer la confiance afin de résoudre les conflits.

42. **M. Al-Hadid** (Jordanie) espère que la Conférence organisée dans le cadre du cycle des négociations de Doha, qui se tiendra à Hong Kong en décembre, permettra de s'accorder sur différentes questions concernant les relations commerciales, dont les subventions agricoles, l'accès aux marchés et le traitement préférentiel et qu'elle débouchera sur un système commercial multilatéral équitable.

43. La décision prise par de nombreux pays développés de fixer un calendrier pour parvenir à consacrer, comme convenu, 0,7 % de leur PNB à l'APD d'ici à 2015 est extrêmement louable. Des méthodes novatrices de financement doivent être explorées et le Gouvernement arménien se félicite de la proposition de l'Émir du Qatar d'accueillir en 2007 la première réunion de suivi de la Conférence sur le financement du développement. Le dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale consacrera en 2006 à la question des migrations internationales et du développement permettra d'analyser en détail le phénomène migratoire et d'identifier les moyens appropriés pour en maximiser les avantages et en réduire les effets indésirables. Une solution doit également être trouvée au problème de la dette extérieure qui continue à constituer, pour de nombreux États, un obstacle insurmontable au développement durable.

44. La Jordanie espère parvenir à réaliser les OMD dans les délais impartis. Des progrès concrets ont déjà été faits. Les taux de mortalité infantile et juvénile ont beaucoup diminué, tout comme le taux de mortalité des femmes à l'accouchement. De plus 97 % des accouchements ont maintenant lieu sous supervision médicale spécialisée. Le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour a diminué, tout comme le taux d'analphabétisme, notamment dans la classe d'âge 15-24 ans. Le taux de scolarisation élémentaire a notablement augmenté et la plupart des enfants scolarisés vont jusqu'au « cinquième grade ». En outre, le déséquilibre entre garçons et filles dans l'enseignement a pratiquement disparu. En dépit du manque de ressources en eau, plus 95 % de la population a accès à l'eau potable et plus de 60 % à des

systèmes d'assainissement. La superficie du territoire réservé aux forêts et aux ressources naturelles a doublé.

45. La politique économique nationale est axée sur la poursuite des réformes économiques entreprises pour assurer le développement durable. La libéralisation économique a permis de renforcer le secteur privé, d'augmenter la compétitivité de l'économie jordanienne, d'attirer les investisseurs étrangers et d'assurer la transition d'une économie basée sur les ressources naturelles à une économie du savoir. Au cours des dernières années, la Jordanie a su maintenir son modèle de croissance. Le Gouvernement, en s'appuyant sur l'étude de faisabilité réalisée par la Banque mondiale d'ouverture d'un canal entre la mer Rouge et la mer Morte appelle la communauté internationale à se mobiliser pour sauver la mer Morte de l'assèchement.

46. **M. Najib** (Iraq) souligne que le sida, la pauvreté et la mortalité infantile sont des problèmes qui ne pourront être résolus que par une action collective de la communauté internationale. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en consacrant 0,7 % de leur PNB à l'APD et en trouvant une solution aux problèmes de l'endettement. Le Gouvernement iraquien se réjouit de la décision des pays du G-8 d'annuler la dette de certains pays parmi les plus pauvres d'Afrique. Il espère que d'autres pays créanciers suivront le même chemin et annuleront la dette pour permettre aux États débiteurs, en particulier les pays sortant de conflits internes ou de guerres, de consacrer leurs ressources au développement. À cet égard, l'Iraq apprécie énormément l'aide qu'il a reçue pour assurer sa reconstruction et relancer son développement.

47. Les mesures arrêtées aux conférences de Monterrey, Johannesburg et Doha pour instaurer un système international équitable dans lequel les bénéfices de la mondialisation et les technologies seront partagés par tous demandent, pour être réellement appliquées, un effort concerté. Les dirigeants nationaux se sont rencontrés récemment pour débattre de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Il est à espérer que cette réunion aura des retombées positives, particulièrement pour les pays en développement, et que la deuxième phase du Sommet mondial pour la société de l'information, qui se tiendra à Tunis en novembre, sera un succès.

48. Les guerres successives qu'a connu l'Iraq et les sanctions internationales qui lui ont été imposées

pendant plus de 10 ans ont provoqué la détérioration des infrastructures et des services essentiels, l'arrêt des programmes de développement et l'accumulation des dettes extérieures. L'intervenant se félicite de la décision prise par les États créanciers d'annuler la charge du service de la dette de l'Iraq et demande à tous les États donateurs de fournir l'aide qu'ils ont promise pour la reconstruction du pays.

49. **M. Ani** (Nigéria) estime que le Document final du Sommet mondial contient des décisions qui devraient permettre de faire avancer le programme de développement international, à condition qu'elles ne soient pas appliquées de façon sélective. Les OMD posent des objectifs quantifiables permettant à tous les pays de mesurer leurs propres progrès. La communauté internationale doit, pour soutenir les efforts faits par les pays pour assurer leur propre développement, appuyer les mécanismes régionaux en place comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Des mesures concrètes, y compris la fourniture d'un appui direct pour la réalisation des programmes régionaux et l'intégration régionale, permettront à l'Afrique de participer pleinement à l'économie mondiale.

50. Il est positif que certains pays aient décidé de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD. Les autres pays développés devraient y consacrer au moins 0,5 % de leur PNB d'ici à 2010. On admet de plus en plus qu'il est indispensable de trouver des sources novatrices pour financer le développement. La Facilité de financement international permettra à la communauté internationale de financer des secteurs cibles comme la santé.

51. Il faut aussi englober dans les mesures d'annulation de la dette les pays ne bénéficiant pas de l'Initiative PPTTE pour les aider à réaliser les OMD. Ces initiatives pourraient aller dans le sens de l'appel lancé par l'Assemblée de l'Union africaine à sa cinquième session ordinaire à Syrte (Libye) pour une radiation complète de la dette, en particulier pour les pays à faible revenu.

52. Les mesures prévues dans le Document final pour améliorer la qualité de l'aide ne peuvent pas, à elles seules, avoir un réel impact. Elles doivent s'accompagner d'une restructuration fondamentale du système commercial international pour faire réellement du commerce le moteur de la croissance économique, de l'emploi et du développement. La participation pleine et entière des pays en développement, y compris les pays les moins avancés, à un système commercial

international équitable et réglementé, dépend de la conclusion positive des négociations commerciales du cycle de Doha et de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC prévue pour décembre 2005. Les pays de la région souhaiteraient, entre autres, que les négociations débouchent sur l'élimination, sans demande de concession réciproque, des subventions agricoles internes qui faussent actuellement les échanges internationaux.

53. La contribution positive des migrations internationales au développement mondial est reconnue. Cependant, pour de nombreux pays en développement, ces migrations sont synonymes de perte de main-d'œuvre hautement qualifiée et posent de nombreux autres problèmes. Le dialogue de haut niveau que l'Assemblée nationale consacrerà à la question des migrations internationales et du développement à sa soixante et unième session devrait viser, en premier lieu, à identifier les mesures qui permettront de résoudre ces problèmes.

54. Le Conseil économique et social, pour pouvoir remplir le rôle que lui donne le Document final du Sommet mondial de 2005, doit être renforcé. En outre, des mesures sont à prendre d'urgence pour associer plus étroitement et plus largement les pays en développement aux prises de décisions et à l'établissement de normes internationales au sein des institutions financières internationales, dont les institutions de Bretton Woods. Ces mesures doivent notamment porter sur les quotas, la participation financière et le droit de vote. Une réforme approuvée par tous de l'architecture financière internationale est indispensable pour lui donner une légitimité, une pertinence et une efficacité qui lui font défaut à l'heure actuelle.

55. Comme il a été reconnu à la fin du Sommet du G-8 à Gleneagles, les dirigeants africains ont une nouvelle vision de l'avenir de leur continent. Les mesures prises par les gouvernements africains pour améliorer la gouvernance, renforcer la transparence et la responsabilisation, lutter contre la corruption et honorer leurs engagements pour le développement du continent portent maintenant leurs fruits au niveau économique. Au Nigéria, la croissance régulière des secteurs agricole, manufacturier et des services s'appuie sur une nouvelle stratégie nationale de développement économique axée sur la résolution des problèmes structurels et macroéconomiques, la croissance et l'élimination de la pauvreté. Mais cette

volonté politique résolue des pays africains de transformer la vision en réalité demande également un soutien, tout aussi résolu, de la part des partenaires de développement de l'Afrique.

56. **M^{me} Núñez de Odremán** (République bolivarienne du Venezuela) dit que les réserves de son gouvernement sur la façon dont le Document final du Sommet mondial de 2005 aborde les questions de développement, de pauvreté et des inégalités financières et monétaires sont bien connues. L'action de son gouvernement est guidée par deux principes : il n'existe pas un seul modèle de développement et les États ont le droit souverain de déterminer leurs priorités et stratégies de développement. Ces principes devraient toujours servir de base à l'action des organisations multilatérales et de l'Organisation des Nations Unies en particulier.

57. La Conférence internationale sur le financement du développement de 2002 a été un triomphe pour le Sud. Cependant, trois ans plus tard, le Consensus de Monterrey s'est révélé un piège subtil car les engagements pris par les pays développés en ce qui concerne l'APD, de la réforme des systèmes économique, monétaire et financier internationaux et des réformes structurelles pour le développement des capacités nationales, restent très timorés. De plus le programme de libéralisation commercial a été vidé d'une partie de son contenu à cause des nombreux compromis et du fait que les mesures de soutien économique sont liées à la conduite politique des États. Les pays en développement sont actuellement dans une situation pire qu'ils ne l'étaient en 2002. Les pays en développement sont responsables de leur propre développement. Cela ne signifie pas pour autant que la communauté internationale doive renoncer au principe de responsabilités communes mais différenciées qui a été confirmé au Sommet mondial sur le développement durable de 2002. Le Gouvernement vénézuélien respecte les choix politiques et économiques des autres nations et souhaite que les siens soient respectés de la même manière. De plus, la délégation vénézuélienne n'hésitera pas à exprimer des vues que de nombreux autres États partagent mais, pour diverses raisons, ne peuvent pas exprimer.

58. À propos des questions revêtant un intérêt particulier pour sa délégation, l'intervenante rappelle que les États sont certes, responsables de leur propre développement, mais qu'ils doivent aussi pouvoir déterminer leurs propres plans et stratégies et même

adopter un modèle de développement qui ne soit pas en accord avec la philosophie dominante. Le Venezuela rejette catégoriquement le principe de conditionnalité qui constitue une menace pour la souveraineté nationale, l'indépendance et l'autodétermination. L'application de mesures coercitives unilatérales contre certains pays en développement doit être condamnée comme contraire la Charte et au droit international. La délégation vénézuélienne s'efforcera de bloquer les politiques de certification unilatérales qui lient l'aide fournie aux pays au développement à l'attention qu'ils portent aux questions intéressant la communauté internationale. Le principe de responsabilité commune mais différenciée doit être reconnu au même titre que les autres principes convenus aux conférences et réunions au sommet internationales. Il doit s'appliquer non seulement au développement durable mais également au développement économique, au changement climatique, aux questions monétaires, financières et commerciales. Le Conseil économique et social doit être renforcé pour pouvoir efficacement traiter les problèmes actuels. La structure hiérarchique des institutions de Bretton Woods doit être réformée pour s'assurer que les problèmes des pays en développement sont réellement pris en compte et traités.

59. Concernant l'impact de l'augmentation des prix du pétrole sur les pays en développement, l'intervenante souligne que le monde ne devrait pas uniquement tenir compte des vues des pays développés qui ont tendance à blâmer les pays producteurs pour les augmentations. Le Gouvernement vénézuélien estime qu'un prix raisonnable doit être payé pour le pétrole, comme pour toutes les autres ressources stratégiques, et souhaite qu'on prenne en compte les ajustements liés à l'inflation internationale avant de porter des jugements partiels. D'autres facteurs comme la réduction de la capacité des raffineries, la spéculation et les problèmes géopolitiques jouent également un rôle.

60. La République bolivarienne du Venezuela a lancé plusieurs initiatives de coopération dans le secteur énergétique avec différents pays d'Amérique du Sud, le plus récent étant l'accord Petrocaribe. Le pays prévoit de consacrer, pendant les 10 premières années, environ 1,7 % de son PNB à ces initiatives. Cette contribution, modeste, n'est pas moins remarquable comparée aux montants d'APD et d'aide financière au développement que fournissent les pays développés pourtant beaucoup plus riches que le Venezuela. En plus, leur aide est liée

à certaines conditions. Le transfert aux pays en développement des connaissances et des technologies relatives à l'énergie est une question à étudier soigneusement car c'est là un domaine où les possibilités de coopération Nord-Sud sont énormes.

61. **M. Sardenberg** (Brésil) rappelle que la principale tâche de la soixantième session de l'Assemblée générale était de donner suite aux décisions adoptées lors du Sommet mondial de 2005. Le Document final du Sommet peut être considéré comme un cadre indicatif, mais par de nombreux aspects, il ne répond pas aux attentes et c'est pourquoi il faut redoubler d'efforts. Il est particulièrement important de réfléchir plus avant au financement du développement et de reconnaître que l'APD joue un rôle critique à ce niveau. Le Brésil demande aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de prendre des mesures pour parvenir à l'objectif prévu en matière d'APD et pour améliorer la qualité de l'aide fournie. Le Gouvernement brésilien est également convaincu que de nouvelles sources novatrices de financement sont indispensables pour compléter les flux d'APD. Le Groupe technique sur les mécanismes innovants de financement va, par conséquent, continuer d'explorer des nouvelles voies pour augmenter les ressources.

62. Deux propositions du Groupe technique sont sur le point d'aboutir. L'imposition, à titre de contribution de solidarité, des titres de transport aérien va être appliquée par la France et le Chili, et c'est à espérer par d'autres pays, dès janvier 2006. Le Brésil appliquera aussi cette taxe dès que possible. Le Groupe technique a aussi l'intention de proposer une résolution visant à réduire les coûts d'envoi au pays des fonds des travailleurs migrants. Le Brésil reconnaît pleinement que l'envoi de fonds par les émigrants à leur famille est une question privée. L'objectif est d'augmenter le montant des ressources nettes disponibles et de stimuler l'échange d'expériences concernant les projets de développement s'appuyant sur l'envoi des fonds des migrants.

63. Le Brésil réitère son soutien à la coopération Sud-Sud. Avant la fin du mois, une délégation brésilienne se rendra dans les Caraïbes pour discuter des possibilités de coopération Sud-Sud dans divers domaines – santé, transports, agriculture, carburants biologiques. Les initiatives de coopération économique, en particulier dans le domaine de l'énergie, du type de celles mentionnées par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, sont particulièrement

bienvenues. Les institutions financières internationales devraient répondre positivement à l'appel lancé dans le Document final et soutenir la coopération Sud-Sud car cela permettrait d'améliorer la prévisibilité et ainsi d'élargir la portée et l'impact de la coopération. La science et la technologie sont les chemins les plus rapides et les plus directs vers le développement et c'est pourquoi il est indispensable de fournir l'appui financier international requis. Des normes et règlements internationaux plus souples permettront de réduire le fossé technologique et numérique qui existe entre pays et au sein des pays. Le Brésil est convaincu que la coopération Sud-Sud, la science et la technologie mériteraient un examen plus approfondi à la session actuelle et souligne que les progrès réalisés dans ces domaines aideront à assurer la réalisation des OMD dans les temps fixés.

64. Le Brésil se réjouit de la décision prise par le G-8 d'annuler la dette de 18 pays faisant partie de l'Initiative PPTE. Un appui plus important devrait également être fourni aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, notamment sous la forme d'une réduction ou d'une annulation de la dette. Le Brésil est particulièrement préoccupé par l'instabilité des flux de capitaux et ses conséquences négatives pour les pays en développement. Des mesures devraient être prises pour assurer la participation accrue des pays en développement dans les processus de prise de décisions des institutions financières internationales. Il est encourageant que le Directeur du Fonds monétaire international (FMI), dans une récente déclaration, ait reconnu qu'il est indispensable d'augmenter le nombre de voix attribuées à certaines économies émergentes, d'assurer la représentation adéquate de l'Afrique et de revoir, dans de brefs délais, les quotas et le nombre de voix attribuées pour parvenir à une représentation plus juste.

65. Rappelant que, d'après l'évaluation présentée par le représentant de l'OMC à la réunion de l'Assemblée générale sur le financement du développement, les déclarations positives des dirigeants nationaux ne semblent pas être entendues à Genève par leurs négociateurs pour les questions commerciales, il dit que le Brésil regrette que la possibilité de préparer le terrain pour la Conférence ministérielle de Hong Kong n'ait pas été réellement exploitée. La partie du Document final consacrée aux questions commerciales a désappointé de nombreuses délégations. Le Brésil aurait souhaité une prise de position plus résolue sur

l'élimination définitive des subventions à la production et à l'exportation, en particulier pour les produits agricoles. Il aurait également préféré que soit confirmé l'engagement de mettre un terme aux pratiques et méthodes qui faussent les échanges depuis plusieurs dizaines d'années. Il faut, pour avancer dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'égalité entre les sexes, de la lutte contre le VIH/sida et les autres pandémies actuelles, collaborer étroitement avec les organismes, programmes et fonds de l'ONU. Les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement doivent être pris en compte en appliquant, dans les temps voulus et avec efficacité, les programmes d'action pertinents. Une attention particulière doit également être donnée aux besoins particuliers du continent africain.

66. Le développement des secteurs agricole et rural est indispensable pour assurer la réalisation des OMD. Le Brésil aura le plaisir d'accueillir la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural en mars 2006. Les trois piliers du développement durable doivent être considérés comme des éléments prépondérants dans toutes les discussions sur les différents aspects du développement. Toutes les nations y gagneraient si la Commission respectait ce principe dans ses délibérations. Enfin, le Brésil réaffirme sa détermination de contribuer à l'élaboration de mécanismes internationaux appropriés pour régler les problèmes d'environnement.

67. **M. Husain** [Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)] reprend l'évaluation du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Selon lui, le fait que, malgré le ralentissement de l'économie mondiale en 2005 et le pessimisme des projections de croissance, il y a des points positifs dont la poursuite de la croissance du commerce international, le calme relatif des marchés financiers et l'amélioration notable de la situation commerciale de plusieurs pays en développement, devrait engager à la prudence, en particulier si l'on se place du point des pays en développement et des pays à économie en transition. De nombreux États membres de l'OCI, ainsi que d'autres, regrettent que le Sommet mondial n'ait pas clairement souligné qu'il est indispensable de poursuivre les travaux sur la dimension développement du programme de travail de Doha à la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra prochainement. Il approuve l'appel lancé par le Groupe des 77 pour la

suppression des subventions à l'exportation dans les pays développés, attire l'attention sur la nécessité de faciliter les transferts de technologie et de savoir-faire grâce à des régimes de propriété intellectuelle plus souples et demande à nouveau, comme lors des différents sommets de l'OCI et des conférences ministérielles, la suppression des mesures coercitives unilatérales appliquées à l'encontre des pays en développement. Enfin, rappelant la cohésion dont ont su faire preuve les gouvernements après la tragédie du 11 septembre 2001 dans leur lutte contre le terrorisme aux niveaux national, régional et mondial, il estime qu'un effort concerté du même type serait nécessaire pour identifier les causes fondamentales des problèmes économiques et sociaux actuels du monde et pour y remédier.

La séance est levée à 17 h 30.